

Pôle 1er degré
Division de l'Organisation Scolaire

Nantes, le 08 avril 2026

Dossier suivi par :

Bureau du remplacement et de la formation

Carol Grilo-Simoes
Cheffe de bureau

Tél : 02.51.81.69.69

Mél : pole1d44-formation@ac-nantes.fr

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Le directeur académique des services
de l'éducation nationale de la Loire-Atlantique

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré public

S/C de

Mesdames les Inspectrices de l'éducation nationale

Messieurs les Inspecteurs de l'éducation nationale

Circulaire départementale 2026-04-POLE1D44-DOS-5

Objet : Congé de formation dispositif expérimental de formation en langue bretonne - 2026-2027

La présente note de service a pour objet de préciser les modalités de demande d'un congé de formation à destination des personnels enseignants du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2026-2027, leur permettant de disposer d'un temps de formation consacré à suivre la formation en langue bretonne dispensée par l'organisme désigné ci-après et de se voir affecter sur un poste d'enseignement de breton dans le département de la Loire-Atlantique.

I / Expérimentation de la formation en langue bretonne – (Hors CFP)

À titre expérimental, il sera possible de s'engager au titre de l'année 2026-2027, dans l'enseignement en langue bretonne en étant affecté sur un poste bilingue breton au 1^{er} septembre 2026, en suivant une formation auprès de l'organisme Skol An Emsav de Saint-Herblain au cours de cette première année scolaire.

Les frais de formation seront pris en charge par l'administration (Conseil départemental de la Loire-Atlantique et Région Bretagne), les frais de déplacement par la DSDEN 44 tout en conservant son traitement à 100%.

Les enseignants retenus sur ce dispositif expérimental perdront le bénéfice du poste occupé actuellement pour rejoindre un poste bilingue à titre définitif dès le **1^{er} septembre 2026** et devront s'engager à exercer a minima 3 années sur ce poste après obtention de la certification correspondante.

Pour postuler à ce dispositif, les enseignants intéressés devront transmettre une lettre de candidature et compléter le formulaire d'engagement en annexe.

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission de recrutement le **mercredi 6 mai 2026**.

Les candidats retenus se verront ensuite proposer une liste de postes bilingues breton restés vacants afin de faire connaître leurs demandes de vœux d'affectation par ordre de préférence.

Les affectations définitives pourront être communiquée à l'issue des résultats du mouvement départemental à partir du **9 juin 2026**.

II / Transmission et examen des demandes

Le dossier de candidature joint à cette circulaire est à compléter et à retourner :

- par l'enseignant **pour le jeudi 30 avril 2026, dernier délai**, via le **formulaire** disponible sur la page Etna dédiée. Ce dernier sera transmis directement à votre Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription qui émettra un avis,

- par les Inspecteurs de l'éducation nationale au bureau de la formation et du remplacement : **pour le mardi 5 mai 2026** (les demandes adressées hors délais ne seront pas traitées).

Les réponses seront notifiées aux candidats le **jeudi 7 mai 2026**.


Gilles NEUVIALE